PRÉFET
DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Le directeur
à
Monsieur le maire
BP 71 103
30 701 UZES Cedex

Nîmes, le 29 JUIN 2026

Service aménagement territorial Rhône, garrigue et mer
Affaire suivie par : Stéphanie JALABERT
Tél. : 06 40 53 75 88
stephanie.jalabert@gard.gouv.fr

Objet : avis sur le projet de modification n° 7 du PLU d'Uzes

Par courrier en date du 8 juin 2026, reçu en préfecture le 12 juin 2026, vous m'avez notifié le projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune, approuvé le 28 avril 2006, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification du document d'urbanisme porte sur la modification du règlement écrit de la zone « Ue » couvrant les zones urbaines équipées recevant des activités multiples, industrielles, artisanales et commerciales. Elle comprend 2 sous-secteurs :
- Un secteur Uea non desservi par le réseau d'assainissement
- Un secteur Ueb situé dans la ZAE de Pont des Charettes en entrée de ville.

L'objectif de cette modification est d'adapter les règles d'urbanisme de stationnement applicables à ce secteur afin de mieux prendre en compte les spécificités des activités industrielles. En effet, le règlement du PLU actuellement en vigueur impose, pour les constructions à destination d'activités, la réalisation d'une place de stationnement pour 25 m² de surface de plancher.

Cette règle n'est pas adaptée à l'activité industrielle qui peuvent nécessiter des surfaces de construction importantes sans que celles-ci n'entraînent des besoins proportionnels en stationnement.

Afin de mieux répondre à cette réalité, le projet de règlement de la zone Ue, dans le cadre de la modification n° 7 du PLU, prévoit une règle spécifique pour les activités industrielles, fixant l'obligation à une place de stationnement automobile par tranche de 250 m² de surface de plancher créée.

En conclusion, j'émets un avis favorable à cette procédure de modification n°7 du PLU d'Uzès.

Le directeur,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard

Sébastien FERRA